



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°499 du 7 au 13 novembre 2024

RECONCILIATION NATIONALE

DIALOGUE AVEC LES
TERRORISTES ?

BAL 2025

LE STADE EN QUÊTE
DE QUALIFICATION



SYSTÈME JUDICIAIRE

TRANSFORMATION ENCLENCHÉE

En attente de promulgation, les nouveaux codes pénal et de procédure pénale renferment plusieurs innovations. Ils jettent les bases d'un renforcement de l'arsenal juridique du pays.

GRATUIT
Ne peut être vendu



Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62
www.sahelinfusion.com

N°499 du 7 au 13 novembre 2024

ÉDITO

L'administration se barricade-t-elle ?

Bamako a longtemps été fière de sa cité administrative. Un véritable chef-d'œuvre et un joyau architectural inspiré des majestueuses villes du nord du Mali comme Djenné, Tombouctou et Gao. Avec ses bâtiments aux allures de mosquées anciennes, ses jardins verdoyants et son ouverture sur la ville, cette cité symbolisait l'hospitalité et l'accessibilité. Elle invitait les citoyens à se rapprocher davantage de leur administration, à y voir un lieu de dialogue, d'échange et de service public. Aujourd'hui, ce symbole de proximité semble se transformer en forteresse. Un mur épais cerne désormais la cité, surmonté de fils barbelés. Les portes blindées, les barrages de sécurité et les dispositifs stricts d'accès transforment l'expérience en un parcours d'obstacles et de combattants pour tout visiteur, piéton ou motorisé. De plus, les sentinelles ont été multipliées surplombant le mur de la cité. Les files d'attente s'allongent, les bouchons s'aggravent et la cité administrative, autrefois si accessible et si accueillante, apparaît désormais cloisonnée, presque méfiante et distante. Certes, la sécurité est un impératif dans un contexte de menaces multiples. Mais la question se pose de savoir s'il est nécessaire de sacrifier l'ouverture et l'esthétique pour garantir la sécurité ? Ne risque-t-on pas par ces pratiques d'éloigner davantage les citoyens de leur administration, en la rendant moins accueillante, moins humaine ? Oui, l'architecture doit être sécurisée, mais pas au prix de l'isolement et de l'inaccessibilité. A mon avis, il est temps de repenser ces barrières qui transforment la cité administrative en bastion. En ces temps d'insécurité, le Mali mérite des institutions protégées. Toutefois, celles-ci doivent être ouvertes, imposantes et surtout humaines. Redonner un visage accueillant à nos lieux publics, c'est renouer avec le sens même du service et de la proximité.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

8 000

C'est le nombre de retours volontaires de migrants maliens depuis janvier 2024.

ILS ONT DIT...

« L'introduction de plusieurs dispositions du droit pénal pour combler le vide juridique, le principe de la légalité des peines, le principe de non-rétroactivité de la loi pénale, ainsi que l'application de la loi dans le temps et dans l'espace sont des avancées à mettre en exergue ». **Me Moctar Marico, président de l'AMDH**, 5 novembre 2024.

« Votre retour historique à la Maison Blanche offre un nouveau départ à l'Amérique et un réengagement fort en faveur de la grande alliance entre Israël et l'Amérique. C'est une grande victoire ! ». **Benyamin Netanyahu, Premier ministre israélien**, 6 novembre 2024.

Donnez votre avis
sur [Journal du Mali](http://www.journaldu Mali.com)

RENDEZ-VOUS

9 novembre 2024 :

Élection du nouveau bureau du Haut Conseil Islamique du Mali - Bamako

9 novembre 2024 :

Concert Jeune BG - CICB Bamako

Du 7 au 10 novembre 2024 :

Salon de l'Entrepreneuriat Féminin - Bamako

Du 14 au 17 novembre 2024 :

Salon des Arts de la Décoration et du Design - CICB Bamako

UN JOUR, UNE DATE

10 novembre 2020 : Décès de l'ancien président malien Amadou Toumani Touré, à l'âge de 72 ans d'une crise cardiaque. Il a dirigé la Transition militaire de 1991 à 1992. Il a été élu Président de la République en 2002 et réélu en 2007.



Donald Trump a été élu 47^{ème} président des États-Unis à l'issue du scrutin présidentiel du 5 novembre 2020 qui l'opposait à la candidate démocrate Kamala Harris. Il revient au pouvoir, quatre ans après l'avoir quitté, suite à sa défaite contre Joe Biden.



Le Premier ministre israélien a limogé son ministre de la Défense, **Yoav Gallant**, le 5 novembre 2024. Des désaccords persistants dans la gestion de la guerre à Gaza ont « fissuré » la confiance entre les deux hommes.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



En Espagne, les opérations de recherche de disparus se poursuivent, six jours après des inondations qui ont fait plus de 200 morts.

SYSTÈME JUDICIAIRE : LA TRANSFORMATION ENCLENCHÉE

Le Conseil national de transition (CNT) a adopté le 31 octobre 2024 deux projets de loi portant sur le Code pénal et le Code de procédure pénale. En attente de promulgation, ces deux nouveaux codes, qui renferment plusieurs innovations, jettent les bases d'un renforcement de l'arsenal juridique du pays. Sept ans après le début de ce processus de longue haleine, les autorités doivent maintenant faire face à un autre défi : celui d'une mise en œuvre efficiente des dispositions des nouveaux textes pour une véritable transformation de la justice.

MOHAMED KENOUI

Adoptés en Conseil des ministres le 11 octobre 2023, les projets de loi portant sur le Code pénal et le Code de procédure pénale introduits par le gouvernement ont reçu le quitus des membres de l'organe législatif lors de la séance plénière ouverte le 31 octobre dernier. Les deux textes, qui avaient été renvoyés lors de la précédente session du CNT à la session budgétaire en cours jusqu'au 31 décembre 2024, ont été largement approuvés par les parlementaires : 132 voix pour, 1 contre et 0 abstention pour le projet de loi portant sur le Code pénal, et 131 voix pour, 1 contre et 0 abstention pour celui portant sur le Code de procédure pénale. Avant de les adopter, les membres du CNT ont apporté au total 197 amendements aux textes initiaux proposés par le gouvernement.

Restaurer la confiance en la justice Débuté en 2017, le processus de relecture des Codes pénal et de procédure pénale répond à la nécessité d'aboutir à des codes consensuels dont l'application contribuera non seulement à garantir la bonne gouvernance, la stabilité et la paix, mais aussi à restaurer la confiance des justiciables en la justice. En effet, les codes en vigueur depuis une vingtaine d'années ont soulevé des difficultés, tant dans leur architecture que dans leur contenu, en raison de l'évolution des enjeux et des défis concernant l'efficacité de la politique pénale face aux mutations significatives de la criminalité, ainsi que de la nécessité de prendre en compte

les droits des personnes poursuivies, des témoins et des victimes et, par conséquent, des vides juridiques à combler. Le rapport de la Commission des Lois constitutionnelles, de la législation, de la justice, des droits de l'Homme et des Institutions de la République, que nous avons consulté, souligne que la relecture de ces codes vise à équilibrer plusieurs impératifs, apparemment contradictoires mais complémentaires, tels que la sécurisation des personnes et des biens, la célérité et la fiabilité de la justice, ainsi que le respect des libertés individuelles et des droits de la défense. « Cette démarche, en accord avec l'évolution des mœurs, de la société et du Droit en général, contribuera à renforcer l'État de droit, la confiance



Le nouveau Code pénal introduit désormais le principe de responsabilité pénale des personnes morales.

population. C'est une évolution majeure de paradigme dans la garantie des droits fondamentaux des citoyens », se réjouit celui qui est également Professeur de droit pénal à l'Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB).

sabilité pénale des personnes morales, à l'exclusion de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que la prise en charge de nouvelles infractions telles que l'esclavage, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et les infractions prévues par les actes uniformes

Le succès de ces réformes dépendra de l'effectivité des textes adoptés et de la mobilisation de tous les acteurs concernés.

des citoyens dans les institutions de l'État et à mettre à la disposition des praticiens du Droit des instruments pertinents pour lutter contre la délinquance et la criminalité », soutient la Commission dans sa synthèse des auditions des personnes ressources. Pour sa part, Dr. Boubacar Bocoum, Secrétaire général adjoint de l'Association malienne de Droit pénal (AMADP), estime que l'adoption du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure pénale répond à la nécessité d'aboutir à des codes consensuels dont l'application contribuera non seulement à garantir la bonne gouvernance, la stabilité et la paix, mais aussi à restaurer la confiance des justiciables en la justice. En effet, les codes en vigueur depuis une vingtaine d'années ont soulevé des difficultés, tant dans leur architecture que dans leur contenu, en raison de l'évolution des enjeux et des défis concernant l'efficacité de la politique pénale face aux mutations significatives de la criminalité, ainsi que de la nécessité de prendre en compte

Innovations majeures Le projet de loi portant sur le Code pénal comporte 1 116 articles, répartis en 7 livres, 26 titres et 83 chapitres. Il traite, entre autres, des crimes et délits contre la Nation, l'État et la paix publique, des crimes et délits contre les personnes, des crimes et délits contre la propriété, ainsi que des contraventions de police. Comparé à l'ancien Code pénal, en vigueur depuis 2001, le nouveau Code présente plusieurs innovations. Parmi celles-ci, on peut relever le débat d'une nouvelle ère pour la justice au Mali. « Ces réformes sont essentielles pour adapter le système judiciaire malien aux défis actuels et aux aspirations de la

REPÈRES

2017 : Début du processus de relecture des Codes pénal et de procédure pénale.

31 octobre 2024 : Le CNT adopte deux nouveaux projets de lois portant Code pénal et Code de procédure pénale.

1 116 articles du Code pénal

1 373 (739 nouveaux) articles du Code de procédure pénale

tion, des juridictions de jugement, des voies de recours contre les jugements, ainsi que des procédures d'exécution, le projet de loi renferme également de nombreuses innovations. Il renforce les principes directeurs du procès pénal, introduit la surveillance électronique comme alternative à la détention dans certains cas, ainsi que des procédures particulières, notamment les techniques spéciales d'enquête, et apporte des précisions sur l'extradition.

lement adopté par le CNT. Par ailleurs, le ministre de la Justice, Mahamadou Kassogué, a également annoncé la mise en place d'un collège des libertés et de détention qui, selon lui, permettra de réduire de manière considérable le nombre de mandats de dépôt.

Le défi de la mise en œuvre

Si l'ensemble des acteurs de la justice salue l'adoption des nouveaux Codes pénal et de procédure pénale comme une avancée majeure vers la mise en place d'un système judiciaire plus efficace et plus juste, il conditionne la réussite de sa mise en œuvre à l'application par l'État de certaines mesures d'accompagnement. Parmi ces mesures, certains observateurs mettent l'accent sur la formation des acteurs judiciaires pour une bonne maîtrise des nouvelles dispositions légales, l'allocation de ressources nécessaires par l'État afin de garantir le bon fonctionnement du système judiciaire et la sensibilisation des populations pour leur faire connaître les nouvelles règles et encourager leur confiance dans la justice.

« Le succès de ces réformes dépendra de l'effectivité des textes adoptés et de la mobilisation de tous les acteurs concernés, que ce soit les pouvoirs publics, les acteurs de la justice, ou la société civile dans son ensemble », estime Dr. Boubacar Bocoum. Lors d'un atelier de validation des avant-projets de loi des deux Codes en août 2022, l'ancien Président de la Cour suprême, Nouhoum Tapisy, préconisait des démarches auprès de toutes les forces vives du pays afin qu'elles s'approprient les documents des deux lois, car, soutenait-il, l'efficacité des lois dépend de leur connaissance par les populations et de leur adhésion.

Une fois promulgués, la prochaine étape pour le gouvernement devrait donc être, selon certains observateurs, celle de la vulgarisation des nouveaux textes. ■

3 QUESTIONS À



ME CHEICK OUMAR KONARÉ

Avocat

1 Comment réagissez-vous après l'adoption des nouveaux Codes pénal et de procédure pénale ? Je note des innovations majeures, notamment le fait de rassembler en un seul texte tous les articles qui étaient épars dans différents Codes. Cela permet d'avoir une vue globale de l'ensemble des textes susceptibles d'entraîner une peine de prison, facilitant ainsi le travail des praticiens. Je salue également l'avènement de certaines infractions, telles que, entre autres, la répression explicite de l'esclavage et de l'homosexualité.

2 Ces innovations peuvent-elles conduire à un renforcement du système judiciaire ?

Je pense que ce sont des innovations importantes, favorables à la promotion des droits de l'Homme et à la liberté du citoyen. Globalement, ce sont des avancées positives. Mais tout dépend maintenant de l'application qui en sera faite. La seule chose que je regrette est que l'on aurait dû étendre la possibilité de médiation pénale aux affaires d'atteintes aux biens publics, ce qui aurait pu permettre un meilleur recouvrement des fonds détournés.

3 Que préconisez-vous pour une mise en œuvre efficace de ces nouveaux textes ?

Les lois ne valent que par ceux qui les appliquent. Donc, si nous avons des textes de qualité, il nous faut également des hommes de qualité pour les appliquer. C'est une condition nécessaire pour une bonne application de ces textes.

PRINCIPALES INNOVATIONS DES NOUVEAUX CODE PÉNAL ET CODE DE PROCÉDURE PÉNALE ADOPTÉS PAR LE CNT

CODE PÉNAL

- 1 Renvoi à la Constitution pour la sanction de la haute trahison.
- 2 Mesures relatives à la protection des dénonciateurs.
- 3 Inscription des peines sur une échelle différente, en prévoyant des peines plafonds, soit 10 ans d'emprisonnement en matière correctionnelle, par exemple. Ce qui favorise la correctionnalisation de certains crimes (contrefaçons de timbres, faux, extorsion, violences et voies de fait sur un fonctionnaire, etc.).
- 4 Introduction du principe de la responsabilité pénale des personnes morales, à l'exclusion de l'État et des Collectivités territoriales.
- 5 Introduction de règles de procédure.
- 6 Numérotation à 4 chiffres pour faciliter la mise à jour périodique, avec possibilité d'insérer les références jurisprudentielles et doctrinaires propres à chaque segment.
- 7 Prise en charge de nouvelles infractions telles que l'esclavage, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et les infractions prévues par les actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.
- 8 Selon le ministre de la Justice, Mamadou Kassogué, « il existe (désormais) des dispositions dans nos lois qui interdisent l'homosexualité au Mali. Toute personne s'adonnant à cette pratique, en faisant sa promotion ou son apologie, sera poursuivie ».

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

- 1 Harmonisation avec la Constitution des dispositions relatives à l'exercice des poursuites contre certains responsables politiques et administratifs, s'agissant des immunités et priviléges.
- 2 Renforcement des principes directeurs du procès pénal.
- 3 Institution du référentiel liberté, qui permet de demander la remise en liberté à tout moment et à toute étape de la procédure.
- 4 Revue de la liste des Officiers de police judiciaire par l'admission de certains fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, afin de permettre à ceux-ci de constater les infractions commises dans les établissements pénitentiaires.
- 5 Précision des pouvoirs de police judiciaire des maires et de leurs adjoints.
- 6 Introduction de sanctions en cas de violation de certaines règles de procédure contre les acteurs de la justice.
- 7 Suppression des Cours d'assises au profit des Chambres criminelles au niveau des Tribunaux de grande instance.
- 8 Saisine du Président du tribunal de la plainte avec constitution de partie civile, au lieu d'un juge d'instruction.
- 9 Introduction de la surveillance électronique comme alternative à la détention dans certains cas.
- 10 Création de 3 Pôles spécialisés autonomes en matière de lutte contre la délinquance économique et financière, de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de lutte contre la cybercriminalité.



Nous sommes heureux de vous annoncer une étape clé dans l'évolution d'Afribone Mali : le lancement officiel de notre **nouveau logo**, accompagné de nouvelles orientations stratégiques, destinées à renforcer notre **engagement** envers l'**innovation** et la **qualité** de nos services.

Depuis notre création à la **fin de 1998**, Afribone Mali s'est imposé comme un acteur incontournable du secteur des télécommunications au Mali, notamment en introduisant dès **juillet 1999** les **premiers accès haut débit par liaison radio** à **Bamako**. Cette initiative pionnière a marqué le début d'une aventure qui se poursuit depuis plus de **25 ans**. Durant cette période, nous avons tissé des partenariats solides avec une grande diversité de clients : particuliers, entreprises privées, institutions publiques, ONG, ambassades et agences des Nations Unies.

Grâce à notre collaboration avec ces organisations, nous avons pu acquérir une compréhension approfondie de vos besoins spécifiques, et concevoir des **solutions sur mesure** pour répondre aux défis technologiques les plus exigeants.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous dévoiler notre nouveau logo, symbole de notre évolution et de notre engagement vers l'avenir. Ce nouveau visuel incarne notre détermination renouvelée à innover, à garantir une fiabilité sans faille et à maintenir l'excellence dans tous nos services.

En parallèle, depuis 25 ans, notre portail **Afribone.com** a été un pionnier de l'information en ligne sur le Mali, avec des milliers d'articles couvrant l'actualité malienne. Nous faisions partie des premiers à offrir des informations en temps réel sur le web. Face à l'émergence de nombreux médias spécialisés dans l'actualité malienne, nous avons décidé de **réorienter notre site web** pour mieux valoriser nos services, qui restent à la pointe de la technologie au Mali.

Dès le **1er novembre**, notre site actuel fera place à une nouvelle version, avec un design repensé et davantage d'informations sur nos services, afin de mieux vous accompagner.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos fidèles lecteurs et lectrices, et nous vous invitons à découvrir très prochainement notre nouveau portail.

20 28 00 00

Consultez notre nouveau site web

www.afribone.com



DIALOGUE AVEC LES TERRORISTES : LES DIVERGENCES PERSISTENT

Alors que l'État malien mène la guerre contre le terrorisme pour recouvrer l'intégrité territoriale du pays, les appels au dialogue avec les groupes armés terroristes, en tant que solution alternative complémentaire pour un retour de la paix, sont fréquents depuis plusieurs années. Cependant, cette question continue de diviser et les autorités de la transition n'ont pas entamé de démarches de discussion avec ces groupes, malgré les recommandations formulées lors de diverses assises nationales depuis 2017.

MOHAMED KENOUI



Les autorités de la transition ne semblent pas disposées à ouvrir le dialogue avec les terroristes.

La question revient avec insistance au fil des années. La crise sécuritaire que traverse le Mali depuis 2012 n'en finit pas, malgré les nombreuses actions entreprises pour l'endiguer. Face à l'insuffisance des réponses apportées jusqu'à présent sur le plan militaire, certains leaders communautaires et religieux ont appelé au dialogue avec les groupes armés terroristes. Une partie importante des populations des zones touchées par l'insécurité manifeste également un grand intérêt pour ce dialogue, parmi les réponses envisagées face à ce fléau. Depuis la Conférence d'entente nationale en 2017, le Dialogue inter-malien pour la paix et la réconciliation en mai 2024, en passant par le Dialogue national inclusif en 2019 et les Assises nationales de la Refondation en 2021, toutes les rencontres de discussions au plan national ont recommandé le dialogue avec les groupes armés terroristes.

Pour le Chef du gouvernement, hors de question de tenir langue avec ces groupes armés qui ont pris les armes contre l'Etat.

Le dernier appel d'envergure remonte au 15 août 2024. Lors d'une rencontre au ministère de la Défense, le président du Haut Conseil Islamique du Mali, Chérif Ousmane Madani Haidara a demandé aux militaires au pouvoir d'ouvrir le dialogue avec tous les groupes armés maliens, jihadistes ou non. Le leader religieux estime que le tout sécuritaire ne peut pas mettre fin aux violences. Dans la foulée, plusieurs partis politiques et associations ont soutenu cet appel.

gèle les leviers endogènes pour mettre fin aux violences. Maître Abdourahamane Ben Mamata Traoré n'est pas contre l'ouverture d'un tel dialogue. Mais pour cet avocat, il est nécessaire de définir avec qui et sur quoi l'État doit discuter. Il s'oppose catégoriquement à toute renégociation de l'architecture institutionnelle du Mali avec des groupes armés, quelle que soit leur puissance militaire. « On peut négocier avec les groupes armés, non pas sur

les questions politiques et institutionnelles ni sur la destinée de la nation, mais simplement sur les conditions du dépôt des armes et leur insertion dans la vie sociale, économique ou professionnelle », argue-t-il.

L'État opposé ? Bien que les autorités de la transition, qui se sont engagées à mettre en œuvre toutes les recommandations issues des ANR ainsi que du Dialogue inter-malien, n'aient pas officiellement mis de côté le dialogue avec les groupes armés terroristes, elles ne semblent pas disposées à explorer cette option.

Le 11 octobre dernier, le Premier ministre Choguel Kokalla Maiga a exprimé son refus du dialogue avec les terroristes devant les membres de la Haute Administration et de la Haute Hiérarchie Militaire, lors de la session d'appropriation du Programme national d'éducation aux valeurs. Pour le chef du gouvernement, il est hors de question de dialoguer avec ces groupes armés qui ont pris les armes contre l'État. « Nous ne

EN BREF

TRANSITION : MODIBO SIDIBÉ REMET EN CAUSE LA REFONDATION



L'ancien Premier ministre Modibo Sidibé ne mâche pas ses mots sur la conduite de la Transition en cours depuis 2020 dans notre pays. Pour le président des Fare An Ka Wuli, malgré toutes les réformes actées au cours de cette période, la Refondation reste un «vain mot». «Pour moi, depuis la lutte du M5-RFP à ce jour, il n'y a pas eu de refondation. La Constitution telle qu'elle a été élaborée n'est pas fondée sur un véritable débat de refondation», a fustigé Modibo Sidibé.

L'ancienne figure du M5-RFP,

qui a depuis déserté les rangs du mouvement pour créer,

avec d'autres camarades politiques, le M5-RFP Malika,

s'exprimait lors d'une conférence-débats organisée le 2 novembre 2024 à l'occasion du 34ème anniversaire de la création de l'Adema Association. Abordant, par ailleurs, la crise que traverse le pays depuis plusieurs années, l'ancien Premier ministre estime que ni les questions sécuritaires, ni celles institutionnelles et économiques n'ont encore été abordées de manière globale pour envisager une sortie définitive de la crise. ■ M.K

QUELLE EST LA SITUATION DE LA CNDH ACTUELLEMENT ?

La CNDH se porte bien, même si nous traversons une période de transition. Nous avons atteint certains objectifs, notamment l'accréditation au Statut A et la sensibilisation aux droits humains. Cependant le chemin reste long, surtout dans un contexte où les droits de l'Homme avancent ou reculent selon les circonstances.

MASSIRÉ DIOP

Dans un entretien sans détour, Aguibou Bouaré, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) du Mali, aborde les défis pressants en matière de droits humains, notamment la surpopulation à la Maison centrale d'arrêt de Bamako et le respect des libertés fondamentales.

AGUIIBOU BOUARÉ

« La détention doit rester l'exception, la liberté le principe »

La situation est préoccupante. La prison accueille actuellement 4295 détenus, alors qu'elle a été construite pour 400. Cette surpopulation entraîne des conditions de vie difficiles : les détenus sont entassés, ce qui pose des problèmes d'hygiène et augmente les tensions. Nous recommandons des transferts vers d'autres centres de détention et plaidons pour des peines alternatives, comme les travaux d'intérêt général.

Quels défis prioritaires identifiez-vous ?

Les défis sont nombreux, notamment le défi sécuritaire lié à la lutte contre le terrorisme. Nous faisons face à des allégations de violations des droits fondamentaux, comme le droit à la vie et à la sécurité physique. Un autre défi est la sensibilisation, car certains dirigeants méconnaissent encore la portée des droits humains. Pourtant, notre mandat est inscrit dans les lois de la République, y compris la Constitution de 2023.

Vous effectuez souvent des visites au sein des prisons pour évaluer les conditions carcérales. Qu'en est-il à la Maison centrale d'arrêt de Bamako ?

La situation est préoccupante. La prison accueille actuellement 4295 détenus, alors qu'elle a été construite pour 400. Cette surpopulation entraîne des conditions de vie difficiles : les détenus sont entassés, ce qui pose des problèmes d'hygiène et augmente les tensions. Nous recommandons des transferts vers d'autres centres de détention et plaidons pour des peines alternatives, comme les travaux d'intérêt général.

La détention provisoire est-elle bien appliquée ?

La détention doit être l'exception et la liberté, le principe. Nous constatons un recours excessif à la détention, parfois de manière arbitraire. Nous appelons les juges à limiter l'usage des mandats de dépôt pour réduire cette surpopulation. Les peines alternatives sont essentielles pour désengorger les prisons.

Un dernier mot pour conclure ?

Les droits de l'Homme sont inscrits dans nos lois. Les Maliens doivent comprendre qu'ils sont essentiels à la justice et à la sécurité de chacun. Nous devons nous entraider pour faire respecter ces droits, car ils concernent avant tout les citoyens maliens. ■



AGUIIBOU BOUARÉ

« La détention doit rester l'exception, la liberté le principe »

Dans un entretien sans détour, Aguibou Bouaré, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) du Mali, aborde les défis pressants en matière de droits humains, notamment la surpopulation à la Maison centrale d'arrêt de Bamako et le respect des libertés fondamentales.

MASSIRÉ DIOP

Quelle est la situation de la CNDH actuellement ? La CNDH se porte bien, même si nous traversons une période de transition. Nous avons atteint certains objectifs, notamment l'accréditation au Statut A et la sensibilisation aux droits humains. Cependant le chemin reste long, surtout dans un contexte où les droits de l'Homme avancent ou reculent selon les circonstances.



15 000 FCFA CASH CHAQUE JOUR !

TENTE TA CHANCE

Participe dès maintenant en composant le

#463#



TIRAGE DU LUNDI AU SAMEDI 19H00

SUR 

TRANSPORT INTERURBAIN : LE MALAISE DEMEURE

Le Syndicat des transporteurs par autobus (STA) avait projeté un arrêt de travail du 31 octobre au 2 novembre 2024. Bien qu'il ait suspendu son mot d'ordre de grève pour permettre des négociations, les revendications posées par le syndicat demeurent largement insatisfaites, laissant entrevoir une persistance du malaise dans le secteur.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Parmi les griefs évoqués par le STA pour justifier ce mouvement, on trouve l'im praticabilité de plusieurs axes routiers, le coût élevé et incompréhensible des nouveaux barèmes concernant les infractions routières, l'annulation de la TVA sur le transport de passagers, ainsi que la suspension de l'exonération précédemment accordée sur l'acquisition de nouveaux véhicules, selon les termes du communiqué. Bien que la levée de ce mot d'ordre dénote, selon le syndicat, une volonté d'apaisement, cela ne masque pas les nombreuses difficultés du secteur, parmi lesquelles le coût élevé des transports interurbains.

Baisse toujours attendue En vigueur depuis le 11 octobre 2024, la réduction de 50 francs CFA sur le prix du litre de carburant a été accueillie avec soulagement, avec l'espoir qu'elle contribuera à la diminution du coût des transports.

Coût du transport
Bamako-Ségou :
De 3 000 FCFA à 5 000 FCFA
Bamako-Sikasso :
De 5 000 FCFA à 7 000 FCFA

Cependant, cette attente des usagers n'a pas été comblée, car ils espéraient une répercussion immédiate de cette baisse sur



Les transporteurs pointent du doigt l'im praticabilité de plusieurs axes routiers.

les tarifs de transport. Selon les syndicalistes, le prix du carburant, qui a presque doublé l'an dernier, a entraîné une augmentation des tarifs sur les différents axes routiers.

Cette augmentation a atteint jusqu'à 2 000 francs CFA sur les trajets Bamako - Ségou et Bamako - Sikasso, où les prix des billets de bus ont respectivement augmenté de 3 000 à 5 000 francs et de 5 000 à 7 000 francs. Le syndicat précise que la hausse n'est pas uniquement liée au car-

burant. Tous les paramètres ont changé et il y a une augmentation générale des prix : pièces de recharge, vignette, droits de douane, tout a augmenté, précise Soriba Cissé, représentant du STA, qui regroupe différentes compagnies de transport. Bien que la menace d'un mouvement semble insignifiante du côté des autorités, le syndicat des transporteurs par autobus affirme se donner un mois pour observer la prise en compte de ses doléances. Un délai qui, il l'espère sera mis à profit pour trouver des solutions aux différentes revendications. ■

Interdictions d'exportation du karité

Des impacts dans la sous-région

Le gouvernement malien a interdit le 3 octobre 2024, l'exportation des amandes de karité, l'arachide, le soja et le sésame. Une mesure similaire avait été envisagée par les autorités burkinabé en septembre 2024. Ces mesures destinées à soutenir les industries locales, ont provoqué une hausse inédite des prix de la noix de karité au Bénin. Dans ce pays, le prix du kilogramme de karité est passé

de 150 à 450 francs CFA, voire 490 francs selon les régions. Avec une demande internationale en hausse, d'autres pays de la sous-région, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria, enregistrent également des hausses, bien que plus modérées, variant entre 215 et 350 francs CFA. Dans les localités béninoises de Borgou, Atacora, Donga et Collines, les prix varient entre 470 et 490 francs CFA, tandis

EN BREF

ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE DE LA BAD : CINQ CANDIDATS EN LICE

La Banque africaine de développement (BAD) se prépare à élire son nouveau Président en mai 2025, pour succéder à Akinwumi Adesina. Cinq candidats se disputent ce poste-clé, chacun apportant une expérience et une vision distinctes pour l'institution. Romuald Wadagni, ministre des Finances du Bénin, a transformé l'économie de son pays en attirant des investissements étrangers et en obtenant des notations favorables des agences internationales. Amadou Hott, ancien ministre de l'Économie du Sénégal et ex Vice-président de la BAD, a mis l'accent sur le financement des infrastructures et la mobilisation de ressources internationales. Abbas Mahamat Tolli, ex Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale, est soutenu par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Ousmane Kane, ancien ministre des Finances de Mauritanie, apporte une solide expérience en gestion économique, tandis que Samuel Maimbo, haut cadre à la Banque mondiale, représente la Communauté de développement de l'Afrique austral. Cette élection est déterminante pour l'avenir de la BAD, une institution-clé dans le financement du développement en Afrique. Les candidats devront relever des défis majeurs tout en saisissant les opportunités qui se présentent pour le continent. ■

F.M

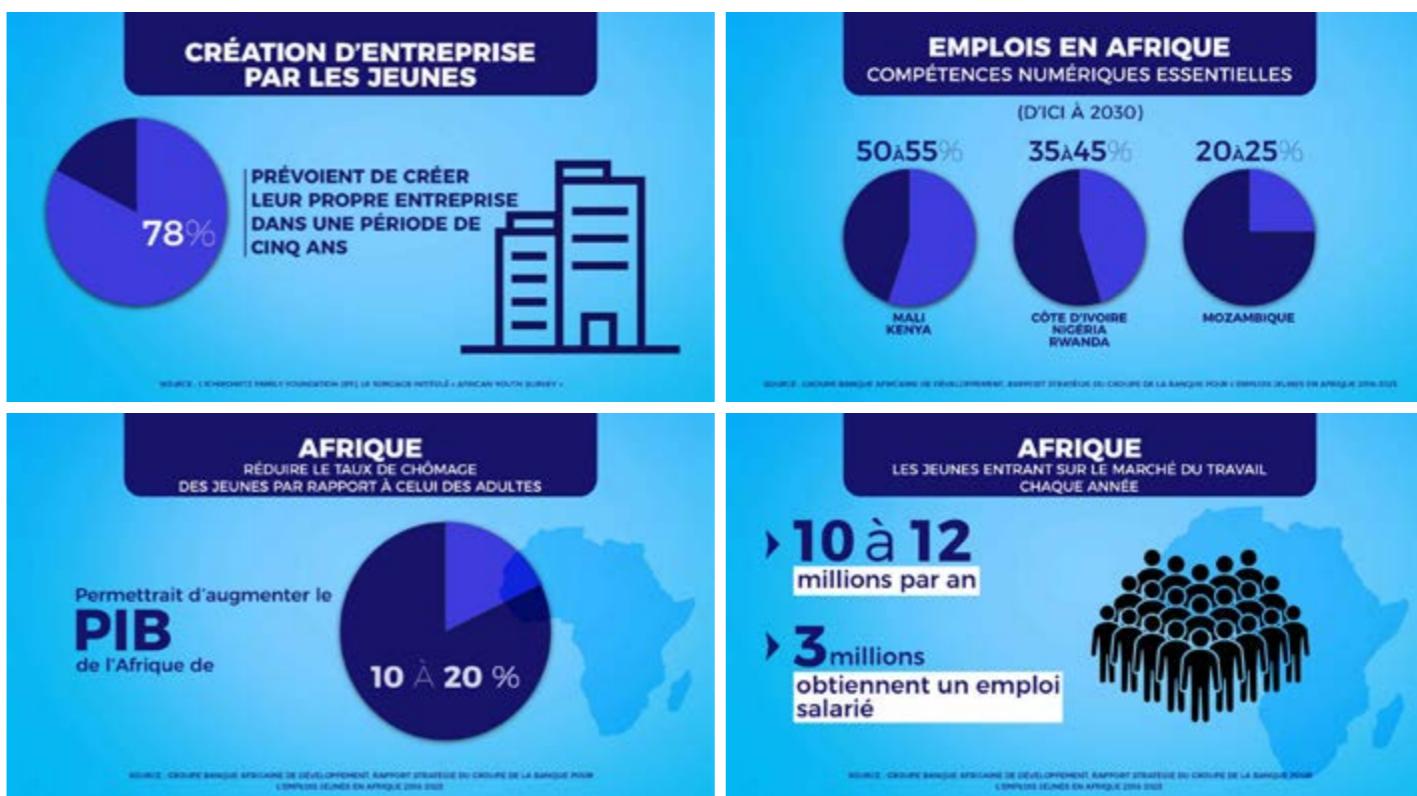
que dans l'Alibori ils se situent entre 450 et 480 francs. La demande croissante des exportateurs locaux et des acheteurs étrangers, venus du Burkina Faso, du Ghana et du Togo, et opérant dans les zones côtières, justifie cette hausse des prix. Face à cette flambée, les petites unités ont du mal à assurer leur approvisionnement, en raison notamment d'une trésorerie faible. Cette hausse des prix de la noix n'affecte pas le

■

F.M

ENTREPRENEURIAT EN AFRIQUE : LES CHIFFRES CLÉS

La création d'entreprises reste une opportunité d'emplois pour les jeunes en Afrique. Mais les obstacles sont encore nombreux pour leur permettre de concrétiser leurs projets.



Consulter notre nouveau site web

www.afribone.com



MIGRANTS MALIENS AU LIBAN : AUCUNE DEMANDE DE RAPATRIEMENT MALGRÉ LA CRISE

Le 30 septembre, Israël a lancé des opérations terrestres contre le Hezbollah au Liban. Depuis le début des frappes israéliennes en octobre 2024, on dénombre 2 700 morts, dont 1 600 ces dernières semaines. Pris au piège de cette violence, le sort des migrants africains suscite de vives inquiétudes. Selon le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), la vingtaine de ressortissants maliens officiellement recensés n'a pas encore exprimé le désir de rentrer.



Des migrants africaines au Liban assistées par les organisations humanitaires.

Pour l'instant, aucune demande de rapatriement n'a été formulée par nos compatriotes à Beyrouth. D'après le HCME, on recense officiellement une vingtaine de Maliens, principalement des employés de maison. Cependant, le nombre total de Maliens sur place reste méconnu. Beaucoup d'entre eux sont arrivés par le biais d'organisations chiites et vivent souvent en groupe, ce qui les rend moins intégrés à la communauté.

À ce jour, les Maliens recensés par la représentation du HCME n'ont pas manifesté de souhait de retour. De leur côté, les autorités n'ont pas enregistré de telles demandes. Pourtant, à l'instar d'autres ressortissants africains et étrangers, la situation de ces personnes interpelle, compte tenu de l'intensification des



A ce jour, les Maliens recensés par la représentation du HCME, n'ont pas manifesté une demande de retour.

taine de personnes a regagné le pays le 25 octobre 2024, suivi d'un groupe de diplomates le 26 octobre 2024. Le Kenya,

pour sa part, a demandé à ses ressortissants de s'inscrire sur une liste avant le 12 octobre, tandis que la RDC a annoncé un processus de rapatriement volontaire. Le gouvernement nigérian a également exhorté ses ressortissants à se mettre à l'abri. Au Togo, un mouvement de la société civile a appelé au rapatriement des employées de maison, dont le nombre est estimé à 2 500 personnes. La situation de ces personnes est aggravée par leur statut, qui ne leur permet pas de conserver leurs papiers d'identité, souvent confisqués par leurs employeurs, qui les abandonnent en fuyant les bombardements. Pour le moment, quatre candidats se disputent la présidence, chacun représentant des voix et des obédiences différentes. Chérif Ousmane Madani Haïdara, le Président sortant, brigue un nouveau mandat, fort de son expérience. El Hadj Cheick Soufi Bilaly Diallo, guide spirituel des Soufis, bénéficie du soutien du Rassemblement des Musulmans pour l'Union et la Paix (RMUP). L'Imam Houd Koné, figure influente de la communauté sunnite, et Alphadi Wangara, Imam de la mosquée Sidi Yehia à Tombouctou, complètent le tableau des candidats. Les enjeux de cette élection sont majeurs. Le HCME doit promouvoir l'unité au sein des diverses tendances de l'Islam et renforcer le dialogue interreligieux pour maintenir la paix sociale et exercer son influence sur les questions sociopolitiques du pays. Le choix du nouveau Président pourrait orienter les débats nationaux et déterminer l'avenir de l'Islam au Mali. En plus d'être une transition de leadership, cette élection représentera un moment décisif pour l'harmonie et la stabilité du Mali. ■ M.D

ÉCHOS DES RÉGIONS

RÉGIONS DU NORD : UN SOUTIEN À L'ÉDUCATION

À l'occasion de la rentrée scolaire 2024/2025, l'UNICEF a annoncé le lancement de la phase II de son programme en faveur de l'éducation. Cette phase II du Programme Pluriannuel de Résilience du Mali (PPR II) pour la période 2024-2027, en collaboration avec « Education Cannot Wait » (ECW), vise à soutenir 204 500 enfants dans les régions les plus touchées par la crise, à savoir Gao, Ménaka, Kidal, Tombouctou et Mopti. Le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) a décidé d'octroyer au Mali une allocation financière de 75 millions de dollars dans le cadre de sa contribution à la transformation et au développement du système éducatif dans toutes les régions du pays. Cette contribution, dont l'UNICEF et l'UNESCO assureront la gestion, devrait être disponible courant 2025, selon l'UNICEF. Ce pacte de partenariat vise à perfectionner la prestation et la qualité de l'enseignement, afin de créer un système éducatif performant, équitable et résilient et d'améliorer les acquis scolaires des enfants. ■

EN BREF

HAUT CONSEIL ISLAMIQUE DU MALI : LE 9 NOVEMBRE, UNE DATE DÉCISIVE



Initialement prévu les 26 et 27 octobre 2024, le 4ème Congrès ordinaire du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) a été reporté au 9 novembre 2024 en raison de tensions internes entourant l'organisation du scrutin. Ce report soulève des questions concernant la stabilité et l'unité de la communauté musulmane malienne. Pour le moment, quatre candidats se disputent la présidence, chacun représentant des voix et des obédiences différentes. Chérif Ousmane Madani Haïdara, le Président sortant, brigue un nouveau mandat, fort de son expérience. El Hadj Cheick Soufi Bilaly Diallo, guide spirituel des Soufis, bénéficie du soutien du Rassemblement des Musulmans pour l'Union et la Paix (RMUP). L'Imam Houd Koné, figure influente de la communauté sunnite, et Alphadi Wangara, Imam de la mosquée Sidi Yehia à Tombouctou, complètent le tableau des candidats. Les enjeux de cette élection sont majeurs. Le HCME doit promouvoir l'unité au sein des diverses tendances de l'Islam et renforcer le dialogue interreligieux pour maintenir la paix sociale et exercer son influence sur les questions sociopolitiques du pays. Le choix du nouveau Président pourrait orienter les débats nationaux et déterminer l'avenir de l'Islam au Mali. En plus d'être une transition de leadership, cette élection représentera un moment décisif pour l'harmonie et la stabilité du Mali. ■ M.D

DONALD TRUMP, LE MANDAT DE TOUS LES POSSIBLES

Après son élection le 5 novembre 2024, Donald Trump revient à la Maison-Blanche pour un second mandat en tant que 47^{ème} président des États-Unis, quatre ans après avoir quitté ses fonctions. Cette victoire face à la démocrate Kamala Harris démontre une demande de changement face aux préoccupations grandissantes des Américains, notamment liées à l'économie, l'immigration et la politique étrangère.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Donald Trump a été élu nouveau président des États-Unis le 5 novembre 2024.

Malgré des sondages qui annonçaient un duel serré, Trump a su convaincre une majorité de l'électorat en s'appuyant sur des thèmes chers à sa base et à une frange de la population mécontente de la conjoncture économique. L'inflation persistante, qui grève le pouvoir d'achat, a joué en sa faveur, tout comme son discours sur la sécurité des frontières, au moment où l'immigration clandestine atteint des niveaux préoccupants. Sa promesse de "rendre l'Amérique

grande à nouveau" résonne particulièrement auprès de ceux qui voient dans sa politique un remède à la perte d'influence des États-Unis sur la scène mondiale.

Enjeux du nouveau mandat D'après des experts, le retour de Trump annonce des réformes économiques audacieuses, à commencer par une relance de la production nationale. Il projette d'augmenter les droits de douane pour soutenir l'industrie locale, une démarche qui pourrait cependant

COP29 à Bakou L'Afrique face à ses défis climatiques et aux opportunités

La 29^{ème} Conférence des Parties (COP29) sur le changement climatique se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan. Sur le thème « Renforcer l'action climatique via l'ambition, la mise en œuvre et l'inclusivité », cette conférence vise à intensifier les efforts mondiaux pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour l'Afrique, les enjeux sont particulièrement significatifs. Bien que le continent ne représente que 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il subit les conséquences du changement climatique, telles que les sécheresses et les inondations. La COP29 sera l'occasion de plaider pour une augmentation

des financements climatiques en faveur des pays africains, soutenant ainsi leurs efforts d'adaptation et de mitigation. La mise en œuvre du Fonds pour les pertes et dommages, établi lors de la COP27, sera également centrale. Ce fonds vise à indemniser les pays vulnérables pour les impacts irréversibles du changement climatique. Enfin, la transition énergétique sera au cœur des discussions, car l'Afrique possède un potentiel considérable en énergies renouvelables. La COP29 pourrait catalyser les investissements et les partenariats pour développer des infrastructures vertes, réduisant la dépendance aux énergies fossiles et favorisant un développement durable. ■ M.D

raviver les tensions commerciales, notamment avec la Chine. Dans le domaine de la migration, il envisage un durcissement sans précédent de la politique migratoire, allant jusqu'à envisager une mobilisation de l'armée pour sécuriser la frontière. Sur l'environnement, Trump va sûrement poursuivre son retrait des accords promouvant l'énergie verte au profit des énergies fossiles pour une indépendance énergétique soutenue, bien que cette politique risque de susciter des inquiétudes parmi les défenseurs de l'environnement. Enfin, en politique étrangère, il s'engage à restaurer la stature internationale des États-Unis, avec une position plus ferme vis-à-vis de l'OTAN et une stratégie plus pragmatique avec des puissances comme la Russie, notamment sur le dossier ukrainien.

Ce nouveau mandat de Trump est perçu comme celui de tous les possibles, tant ses décisions pourraient remodeler les relations internationales et influer sur la politique intérieure américaine. Face aux défis économiques, migratoires et géopolitiques, sa stratégie sera surveillée avec attention, dans un monde en bouleversement. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

TCHAD : LE PRÉSIDENT DÉBY MENACE DE SE RETIRER DE LA FORCE CONJOINTE

Après près de 10 ans d'opérations militaires conjointes menées par le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria, la lutte contre les attaques terroristes en Afrique de l'Ouest et du Centre pourrait connaître un tournant. En effet, le Président tchadien, Mahamat Idriss Déby Itno, a menacé de se retirer de la force régionale. Dans la nuit du 27 au 28 octobre 2024, une attaque attribuée au groupe Boko Haram a causé la mort de 40 soldats tchadiens. Le Président Déby, qui s'est rendu sur la base de Barkaram, une île située dans la région du lac Tchad, a lancé une opération pour traquer les assaillants. Ce bassin est bordé par le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria, qui font tous partie d'une force multinationale mixte menant des opérations depuis 2015. Dans un communiqué, la présidence tchadienne a déclaré que la force manquait d'efforts coordonnés entre les États membres et a indiqué que le pays envisageait de se retirer de l'alliance. Cela constituerait une mauvaise nouvelle pour la lutte contre le terrorisme dans cette région. ■

BAL 2025 : LE STADE MALIEN EN QUÊTE D'UNE QUALIFICATION

Le Palais des Sports de Treichville, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, accueille, du 5 au 10 novembre 2024, les matchs de l'Elite 16 de la Basketball Africa League (BAL 2025) dans la division 1. Huit équipes, dont le Stade malien de Bamako, se disputeront le seul billet qualificatif de la zone pour la phase finale de la compétition.

MOHAMED KENOUI



Les joueurs du Stade malien célébrant leur titre de champions du Mali 2023-2024 en août 2024.

C'est une aventure aussi excitante que périlleuse pour le Stade malien en terre ivoirienne. Pour décrocher la qualification pour l'Elite 16 de la BAL 2025, les Blancs de Bamako n'ont d'autre choix que de terminer premiers devant les sept autres équipes en lice. Pour atteindre cet objectif, les champions du Mali en titre sont bien partis. Ils ont remporté leurs deux premiers matchs dans le groupe A. Mardi, lors de leur entrée en lice, les protégés du coach Boubacar Kanouté ont battu le club hôte, les ABC Fighters d'Abidjan, sur le score de 90-80. Ils ont confirmé leur bonne forme mercredi en s'imposant à nouveau face aux Congolais de Chaux Sports, 72-65, prenant ainsi les commandes du groupe. Ce jeudi 7 novembre, le Stade malien

peut décrocher la qualification pour la BAL 2025. Les Ghanéens et les Camerounais restent également redoutables, d'autant plus qu'ils ont affiché une certaine solidité et une détermination depuis le début de la "Road to BAL 2025".

Si les Blancs de Bamako passent le cap des demi-finales, rien ne pourrait les empêcher de décrocher la qualification pour la BAL 2025 ce dimanche en remportant le tournoi d'Abidjan. ■

Football La Supercoupe du Mali sera disputée le 17 novembre

Elle avait déjà été reportée à deux reprises. Cette fois semble être la bonne. La Supercoupe Ben Oumar Sy 2024-2025 va finalement se jouer le 17 novembre 2024, a annoncé mardi 5 novembre la FEMAFOOT. Ce match, qui marque chaque année l'ouverture de la saison, opposera, au stade Mamadou Konaté de Bamako, le Djoliba AC, champion du Mali en titre et le Stade malien de Bamako, vainqueur de la Coupe nationale, la saison passée. Cette affiche, la plus emblématique du football malien, revêt cette année une saveur particulière. En effet, le Djoliba AC est devenu récemment le premier club malien à atteindre la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF. En face, son éternel rival, le Stade malien, aura à cœur de se consoler en leur prenant sous le nez le tout premier titre de la saison. ■



M.K

affronte son troisième adversaire de la phase de poules : Moanda Basket de Libreville. Le club gabonais, qui participe pour la première fois à ce stade de la compétition, s'est qualifié grâce à un différentiel de points favorable, obtenant ainsi une wild card de la FIBA Afrique.

Le sacre en objectif Avec ses deux victoires précédentes, les nôtres sont quasi sûrs de se qualifier pour les demi-finales, en terminant, au pire, deuxième du groupe A. Pour ce dernier carré qui se disputera le 9 novembre, les Stadiques vont affronter l'une des équipes du groupe B : les Libyens d'Al Ahli Tripoli Sport Club, les Ghanéens de Spintex Knights, les Libériens de Mighty Barolle ou encore les Camerounais de Kadji Sport Academy. Tout comme les Gabonais de Moanda Basket, les Libériens ont été repêchés avec une wild card. Parmi ces potentiels adversaires en demi-finale, le Stade malien devra surtout se méfier d'Al Ahli Tripoli Sport Club, contre qui il avait terminé deuxième lors de la qualification pour l'Elite 16 de la division 1. Les Ghanéens et les Camerounais restent également redoutables, d'autant plus qu'ils ont affiché une certaine solidité et une détermination depuis le début de la "Road to BAL 2025".

Si les Blancs de Bamako passent le cap des demi-finales, rien ne pourrait les empêcher de décrocher la qualification pour la BAL 2025 ce dimanche en remportant le tournoi d'Abidjan. ■

CARTONS DE LA SEMAINE

Tiemoko Diamouténé a remporté lundi la 10^e et dernière étape de la 35^e édition du Tour du Faso. Le cycliste a parcouru les 119,800 km en 2 h 49 min 02 s, devenant le premier Malien à remporter une étape dans l'histoire du Tour du Faso. Tiemoko Diamouténé est arrivé devant le Néerlandais Tom Wijf et le Burkinabé Daouda Congo.

Dix jours après sa cuisante défaite dans le clasico devant le FC Barcelone (0-4), le **Real Madrid** s'est de nouveau incliné mardi en Ligue des champions face au Milan AC (1-3). Cela faisait 15 ans que les Merengues n'avaient plus enchaîné deux défaites consécutives avec plus de deux buts d'écart à domicile.

MALIFINIW : LES PLANTES, STARS DE CETTE ÉDITION !

Du 7 au 10 novembre, le Palais de la Culture Amadou Hampâté Ba vibrera sous les rythmes de la cinquième édition des Journées Textiles du Mali, "Malifiniw". Placée sous la présidence du ministre de l'Artisanat, de la Culture et du Tourisme, M. Andogoly Guindo, le thème retenu pour cette édition est "Utilisation et rôle des plantes dans le textile artisanal".

MASSIRÉ DIOP



Les organisateurs des Journées textiles du Mali présentant les produits au public.

Initiée en 2018 pour soutenir les artisans locaux et promouvoir le textile artisanal, "Malifiniw" est l'occasion pour les artisans et autres acteurs de la culture malienne de venir exposer leur savoir-faire afin de séduire les consommateurs. Cette année, "Malifiniw" a accompagné plusieurs événements, notamment le Salon des Médias, la Nuit de l'UJRM et le 30ème anniversaire de l'UEMOA, a fait savoir Cheick Oumar Sangaré, président de la commission d'organisation. Il a expliqué que le thème

choisi pour cette édition permettra de montrer comment créer des couleurs, des motifs et des styles à partir des plantes. Plusieurs activités sont au programme de cette année, à savoir une foire textile avec une soixantaine d'exposants venus d'un peu partout au Mali, des expositions, des concerts et une conférence inaugurale sur le thème central animée par le Centre de Développement Artisanal et Textile (CDAT). Une deuxième conférence portera sur "La place des médias publics dans la promo-

INFO PEOPLE

MALAKEY :
UN FEATURING
AVEC AMADOU ET
MARIAM



**ESPAGNE : LE
ROI ET LA REINE
« VICTIMES COL-
LATÉRALES » DE
LA COLÈRE DES
SINISTRÉS**



L'Incompris, c'est le titre du nouveau clip du jeune chanteur malien Malakey. Un featuring avec le couple le plus célèbre de la musique malienne, Amadou et Mariam, dévoilé le 31 octobre 2024. Malamine Bagayogo, de son vrai nom, est un produit de Djagueleya Music. Après une semaine, le clip L'Incompris réalise 200 000 vues. C'est un succès pour ce jeune artiste qui priviliege les collaborations pour « donner et recevoir ». Il espère qu'avec cette nouvelle collaboration, il franchira une autre étape dans sa jeune carrière.

tion du textile : cas de l'ORTM", animée par l'ORTM. Une troisième conférence se concentrera sur le textile sonqué, proposée et animée par la communauté invitée d'honneur. Aussi, une conférence-débats sera consacrée à la tenue des chasseurs. Parmi les innovations de cette année, on compte la formation d'hôtes et d'une vingtaine d'artisans venus de Kéniéba, Séguo, Sikasso et Bamako, ainsi que la création de l'hymne de Malifiniw, composé par l'ensemble instrumental du Mali. Concernant les difficultés rencontrées pour l'organisation de cette cinquième édition, M. Sangaré confie que le manque de ressources est l'un des problèmes majeurs auxquels Malifiniw fait face. "Nous n'avons pas vraiment bénéficié de fonds pour organiser cette édition. Nous avons des partenaires un peu partout, mais le manque de ressources a fait que nous n'avons pas pu atteindre nos objectifs". Le président du comité d'organisation explique qu'ils ne font pas payer les stands ni les artistes qui se produiront à l'événement.

Se prononçant sur ses aspirations, il souhaite que les prochaines éditions de Malifiniw aient lieu dans d'autres régions du Mali. Il espère aussi que l'événement sera très connu à l'image du SIAO du Burkina Faso, afin que les gens fassent le déplacement pour y assister. ■

Journal du Mali

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaire :
Fatouma CISSÉ

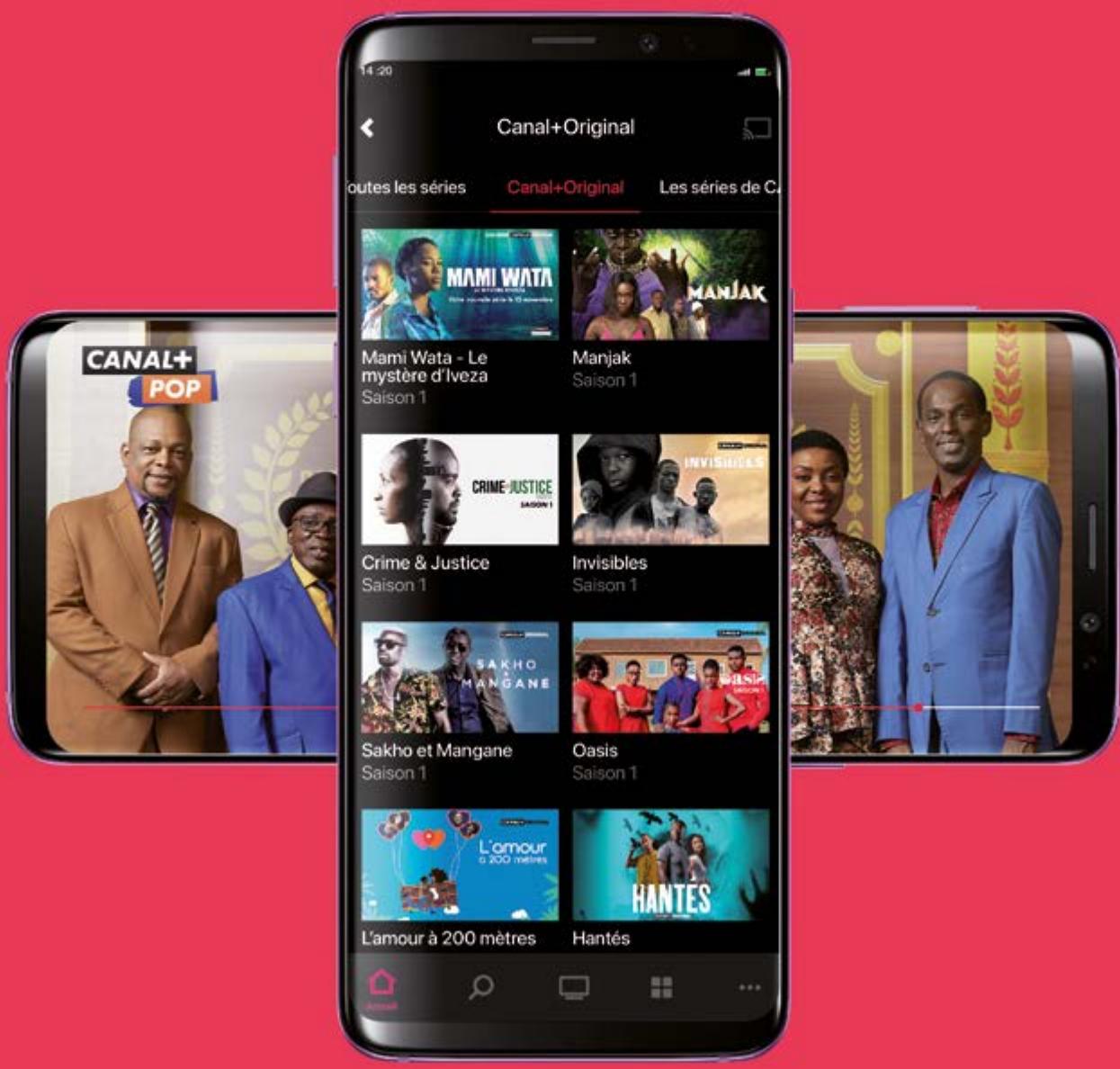
Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

CANAL+

LA TV A ENFIN SON APPLICATION



**L'APPLICATION EST INCLUSE
DANS VOTRE ABONNEMENT,
DECOUVREZ-LA VITE !**

